

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

La Gâtine poitevine, terre d'élevage

Berceau de la race bovine Parthenaise, le Pays de Gâtine poitevine constitue une vaste entité bocagère où l'agriculture joue un rôle prépondérant tant au niveau socio-économique que de la structuration de l'espace et des paysages. Contribuant à plus de la moitié de la valeur de la production agricole du territoire, les élevages de bovins, ovins et caprins concourent à la valorisation de près de 70 % de la sole agricole.

La race bovine Parthenaise connaît un bel essor depuis de nombreuses années aux niveaux local, national et international. Les productions de qualité qui s'y rattachent en font un véritable emblème du territoire.

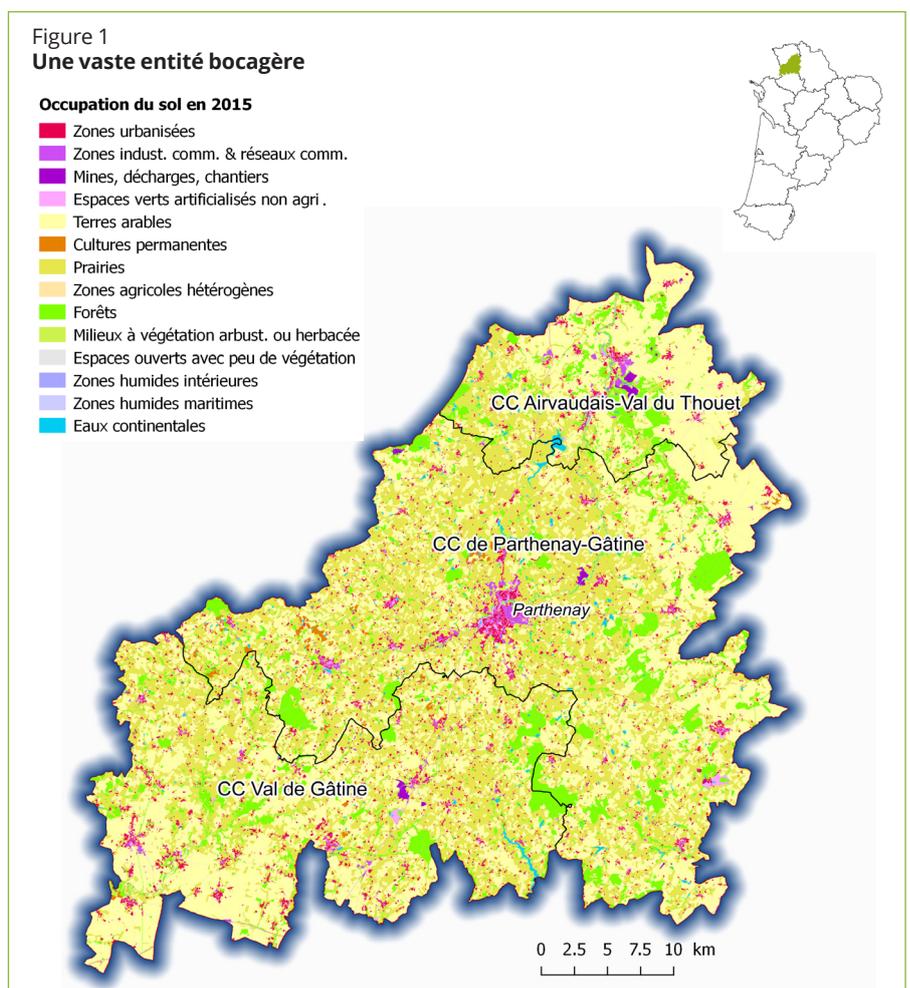
L'agriculture structure le paysage

Plus de 80 % de l'espace est agricole

D'une superficie de 162 500 hectares, le territoire de Gâtine poitevine occupe 27 % de l'espace départemental des Deux-Sèvres et se situe à l'extrémité sud du massif armoricain. L'activité agricole y investit plus de 80 % de l'espace et en fait une vaste entité bocagère.

Le massif forestier, composé essentiellement de feuillus, représente 11 % de l'espace et se dissémine en bosquets sur l'ensemble du territoire.

Les espaces artificialisés occupent 7 % de l'espace. Ils sont dédiés pour 45 % de leur superficie à l'habitat (majoritairement individuel et diffus), pour 20 % à l'activité agricole (bâtiments et sièges d'exploitation), pour 15 % aux infrastructures, le reste étant essentiellement des espaces verts non agricoles : stades, golfs, espaces verts urbains, etc.



Enfin, le Thouet, le Cébron et leurs affluents forment un chevelu hydrographique essentiel aux territoires d'aval. Ils constituent les principales surfaces en eau et recouvrent moins d'un pour cent du territoire.

Une artificialisation contenue des espaces agricoles

700 hectares artificialisés entre 2007 et 2014

Près de 700 hectares ont été artificialisés entre 2007 et 2014^(*). Ils se composaient pour 70 % de prairies, 25 % de terres arables et 5 % d'espaces forestiers ou naturels.

Les deux utilisations principales de ces espaces ont été la construction d'habitat individuel diffus (28 % des surfaces artificialisées) et la construction de bâtiments agricoles (26 %). Viennent ensuite les carrières et décharges pour 17 %, les emprises industrielles (8 %) et les chantiers (6 %).

^(*) Source : OCS-PIGMA.

Une pression d'artificialisation plus faible que dans le reste du département

La consommation foncière est relativement contenue sur ce territoire par rapport à d'autres. Sur la période 2007-2014, c'est seulement 0,06 % d'espaces naturels agricoles ou forestiers qui ont été artificialisés par an, contre 0,07 % dans le département des Deux-Sèvres et 0,09 % en Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, la création de logements nouveaux qui représentent près de 30 % des surfaces artificialisées peut interroger, car le territoire enregistre sur la période 2010-2015 un léger repli démographique (-0,1 %) en raison d'un solde naturel déficitaire (-743 habitants) et malgré l'excédent migratoire (+667 habitants). On peut donc penser que l'arrivée de nouveaux habitants, participant à l'augmentation du nombre de ménages (+3,6 %), a engendré des besoins en logements nouveaux.

C'est sur la communauté de communes « Val de Gâtine » que la pression de consommation foncière semble la plus prégnante par rapport aux deux autres EPCI. La population tend à se maintenir

sur ce territoire alors qu'elle est en repli sur les deux autres.

Prairies et grandes cultures

En 2017, les déclarations PAC regroupent 121 100 hectares de SAU soit 27 % de la sole agricole du département. Ils se partagent essentiellement entre prairies et fourrages (52 %) et grandes cultures (42 %). Les vergers (essentiellement de pommiers) et la culture de melons regroupent respectivement 532 ha et 148 ha. Cela représente au total moins d'un pour cent de la surface déclarée sur le territoire, mais plus de 70 % des surfaces en melon des Deux-Sèvres et 60 % du verger départemental.

Maintien des surfaces PAC entre 2010 et 2017

Entre 2010 et 2017, les surfaces déclarées à la PAC se maintiennent. Toutefois, les grandes cultures progressent modérément (+5 %) alors que les prairies et fourrages perdent deux pour cent de leur surface au total. La composition de la sole des grandes cultures évolue également : le triticale

et le tournesol enregistrent une importante réduction de surface au profit de l'orge et du maïs grain qui progressent nettement et, pour une moindre part, du blé et du tournesol. Côté ressources fourragères, on constate une diminution importante des prairies artificielles et temporaires au profit des prairies naturelles et des fourrages annuels.

La « Reinette Clochard », variété locale de pomme

Les surfaces fruitières du territoire sont constituées pour l'essentiel de pommiers. À côté des variétés Golden et Gala majoritaires (45 % des surfaces), on trouve une production confidentielle (15 % des surfaces) de la pomme Reinette Clochard (aussi appelée Reinette de Parthenay, Rochelle ou encore Clochard). Cette pomme rustique, à peau rugueuse, d'un bel aspect doré, est un fruit traditionnel de la Gâtine.

On compte plus d'une trentaine de producteurs de fruits. Les deux tiers sont spécialisés en culture fruitière et regroupent 95 % des surfaces.

Tableau 1

Répartition des surfaces déclarées à la PAC par culture en 2017 en Gâtine poitevine

Culture	Nbre en ayant	Surfaces 2017	% dans le département	Variation 2017/2010
	(effectif)	(hectare)	(%)	(%)
Céréales	1 362	42 370	23	5
dont				
Blé	1 019	24 313	22	3
Orge	558	5 828	25	20
Maïs grain	424	5 657	20	17
Triticale	493	4 648	41	-28
Oléagineux	638	12 304	21	-4
dont				
Colza et navette	455	7 542	27	5
Tournesol	368	4 334	16	-19
Protéagineux	218	2 013	18	75
Plantes à fibre	3	25	10	303
Culture industrielles	6	25	5	8
Jachères	316	721	17	-30
Fourrages annuels	646	11 059	34	56
dont				
Maïs fourrage et ensilage	490	8 781	35	26
Prairies artif. et temp.	1 281	23 597	36	-37
Prairies permanentes	1 327	28 089	31	40
Légumes frais	70	270	35	21
dont				
Melons	18	148	71	28
Plantes aromatiques	8	61	22	1 836
Fruits	47	532	53	29
dont				
Vergers	43	528	59	30
Vignes	27	40	5	5
Autres		659	19	-56
Surface totale déclarée	1 800	121 764	27	0

Source : ASP - déclarations PAC

Les organisations de producteurs sont les premiers metteurs en marché avec 90 % des volumes commercialisés. La vente directe est marginale : 4 % des volumes commercialisés.

L'élevage, pilier de l'économie agricole

En 2010, l'élevage d'herbivores contribuait pour plus de la moitié de la valeur de la production agricole, les grandes cultures 22 % et l'élevage de volailles 17 %, le reste se répartissant essentiellement entre l'élevage porcin et les cultures permanentes.

Par ailleurs, en 2018, près de 60 % des déclarants à la PAC détenaient un élevage bovin, ovin ou caprin, et regroupaient au total plus de 70 % de la SAU déclarée.

La filière bovin viande bien ancrée sur le territoire

33 200 vaches allaitantes

En 2017, l'effectif total de bovins viande était de 90 000 têtes dont 33 200 vaches mères. Les principales races sont la Parthenaise et la Charolaise qui regroupent respectivement 39 % et 30 % du cheptel. Viennent ensuite la Blonde d'Aquitaine (14 %), la Limousine (12 %) et les croisées ou autres races (5 %). Comme dans le reste du département, l'effectif du cheptel de vaches allaitantes s'est quasiment maintenu entre 2011 et 2018.

Des éleveurs « naisseurs-engraisseurs »

Sur les 750 exploitations détenant des bovins, 90 % possèdent au moins dix bovins viande.

Parmi ces élevages, 40 % de ces élevages sont naisseurs-engraisseurs, 37 % naisseurs, 4 % sont spécialisés en production de veaux, 4 % sont des engraisseurs.

Les autres sont des ateliers mixtes commercialisant des brouards et des veaux de boucherie.

30 % de la production départementale de bovins de boucherie

En 2017, 32 300 bovins ont été produits sur le territoire à des fins de boucherie, ce qui représente 30 % des effectifs produits en Deux-Sèvres. Ce sont

majoritairement des taurillons de 12 à 24 mois (37 % des effectifs) ou des vaches de réformes (35 %). Viennent ensuite les génisses de plus de 2 ans (10 %) et les veaux de 4 à 8 mois (8 %). Plus de 80 % de ces bovins sont de race à viande.

Production de brouards

Parallèlement, 17 000 bovins de race à viande ont été commercialisés en vif. Près de la moitié d'entre eux sont des brouards mâles de moins d'un an, 20 % sont des vaches ou des génisses de plus de 2 ans, le reste étant soit des mâles de plus de 12 mois (7 %), soit des génisses de moins de 24 mois.

Au niveau des bovins lait, plus des deux tiers des 12 740 animaux commercialisés en vif sont des veaux de 8 jours, le reste étant des vaches adultes (13 %) ou des génisses.

Plus de 40 % des bovins abattus dans les Deux-Sèvres

43 % des bovins de boucherie produits sur le territoire sont abattus dans les Deux-Sèvres, et 27 % dans des départements voisins, notamment en Vendée (16 % des effectifs abattus). Les 30 % restants sont dirigés vers

des départements plus éloignés, notamment en Ille-et-Vilaine et en Saône-et-Loire, qui regroupent chacun 7 % des effectifs abattus.

Un abattoir de proximité

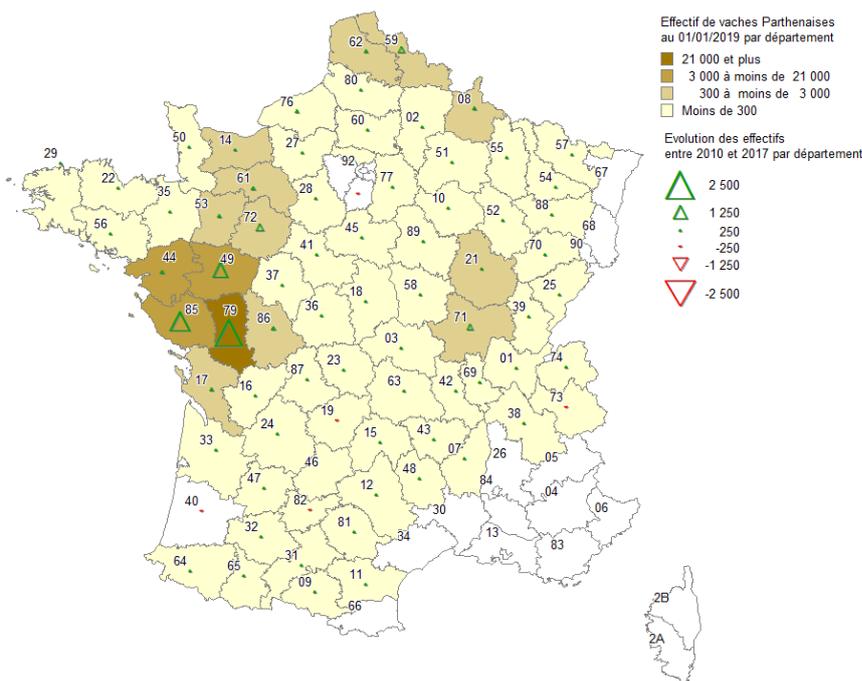
L'abattoir de Châtillon-sur-Thouet est situé sur le territoire et abat entre 18 000 et 19 000 bêtes par an, soit plus de 7 000 tonnes. 90 % des bêtes proviennent d'élevages situés dans un rayon de 50 km et 35 % sont de race Parthenaise.

La race bovine Parthenaise, emblème du territoire

Le berceau de la race

La Gâtine poitevine constitue le berceau de la race bovine Parthenaise. Cette ancienne race mixte, autrefois utilisée pour son travail, son lait et sa viande, est aujourd'hui exclusivement utilisée comme race allaitante. Troisième race française en termes d'effectif en 1893 lors de la création du Herd Book, ses effectifs n'ont cessé de décroître durant le XX^{ème} siècle jusqu'en 1980 où l'on comptait moins de 8 000 vaches reproductrices.

Figure 2
Une race bien implantée dont les effectifs progressent...
Répartition géographique du cheptel de vaches Parthenaises en 2019 et évolution



Sources : ©BD CARTO®, BDNI

Grâce à un plan de relance ambitieux et un programme de sélection rationnel, la race a connu un nouvel essor qui se poursuit aujourd'hui.

Plus de 50 000 vaches en 2019

À ce jour, le cheptel de vaches Parthenaises en France est estimé à plus de 50 000 vaches, dont plus de 40 % sont dans le département des Deux-Sèvres et le quart en Pays de Gâtine poitevine. Entre 2010 et 2019, le cheptel a augmenté de 35 % au niveau français. La principale zone de développement est le Poitou-Charentes et les Pays de la Loire, mais, à l'international, les pays anglo-saxons, le Canada et les États-Unis sont également très intéressés par cette race.

Une politique de qualité

La race Parthenaise bénéficie depuis 2006 d'un Label Rouge dont le cahier des charges a été conçu de manière très proche des pratiques d'élevage des éleveurs. Outre l'appartenance des animaux à la race, ce dernier requiert, au niveau des éleveurs, une durée de pâturage des troupeaux de six mois minimum, l'élevage des veaux sous leur mère pendant au moins quatre mois, une finition des animaux de six mois minimum et le contrôle de l'alimentation.

En 2016, l'association de promotion des viandes de la race bovine Parthenaise (APVP) comptait 145 éleveurs engagés sur les 300 élevages parthenais de plus de 25 vaches. Sur les trente-cinq points de ventes recensés, trente sont des boucheries traditionnelles, trois des grandes surfaces avec rayon traditionnel et deux des restaurants. Ils sont essentiellement situés dans le Grand Ouest.

Légère érosion de l'élevage bovins lait

En 2017, 125 éleveurs, soit moins de 10 % des déclarants à la PAC, bénéficient de l'aide aux bovins laitiers. Le cheptel de vaches laitières regroupe près de 10 000 têtes, soit 30 % de l'effectif départemental. La quasi-totalité de la production est livrée à l'industrie laitière. Ainsi, en 2015, trois entreprises se partageaient plus de 90 % de la collecte : TERRA LACTA (42 %), GPML Région Charentes-Poitou (27 %) et EURIAL (22 %).

Entre 2011 et 2017, on enregistre une diminution de 10 % du cheptel laitier, similaire à celle constatée dans le département, mais nettement inférieure à celle observée au niveau régional (-23 %).

Au coeur du bassin de production ovine des Deux-Sèvres

En 2018, 344 élevages déclarent 99 000 brebis viande éligibles à l'aide ovine, soit en moyenne 288 brebis par élevage contre 250 en Nouvelle-Aquitaine. Regroupant 57 % des élevages et 62 % du cheptel ovin des Deux-Sèvres, la Gâtine poitevine constitue le cœur du bassin de production ovine du département. Les élevages peuvent bénéficier de l'IGP « Agneau du Poitou » ou du label Rouge « Le Diamandin ».

Toutefois, entre 2015 et 2018, le cheptel déclaré sur le territoire a perdu 8 100 têtes, soit une diminution de 8 %, nettement supérieure au reste du département (-3 %) ou au reste de la région Nouvelle-Aquitaine (-2 %).

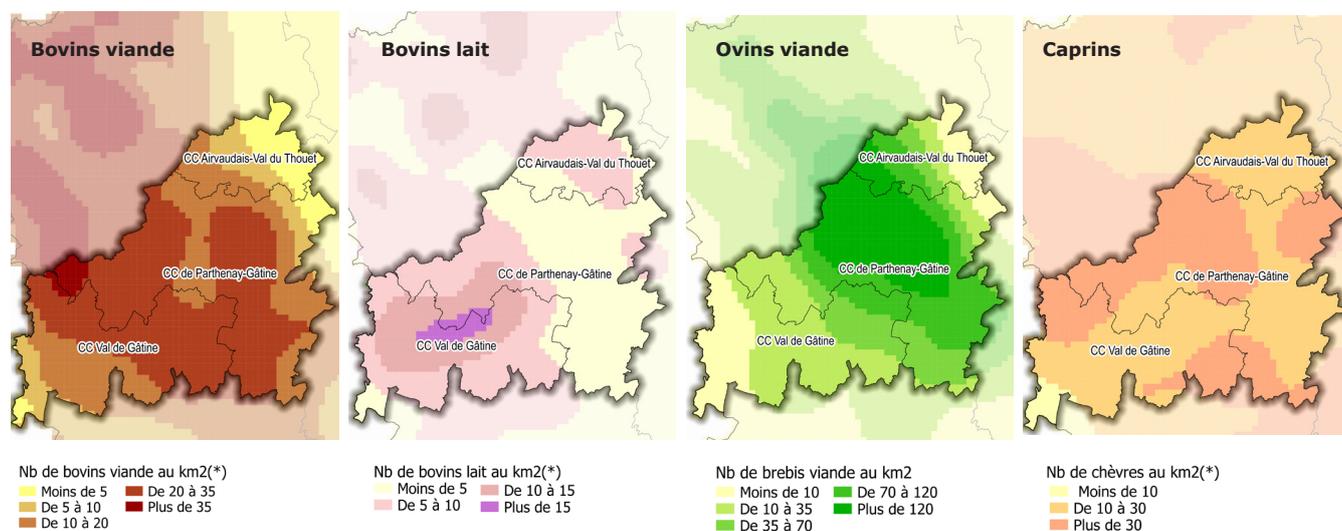
Plus du quart du cheptel caprin des Deux-Sèvres

40 500 chèvres en 2018

En 2018, 113 exploitations déclarent 40 500 chèvres éligibles à l'aide caprine. Cela représente plus du quart des élevages et du cheptel du département et 14 % des effectifs caprins de la région Nouvelle-Aquitaine.

La moitié des élevages sont situés dans l'aire d'AOP Chabichou du Poitou. Ils

Figure 3
L'élevage d'herbivores omniprésent en Pays de Gâtine poitevine



Sources : ©BD CARTO®, RA 2010

regroupent 45 % de l'effectif de chèvres déclarées. La majeure partie de la production laitière est livrée à l'industrie.

Relative stabilité du cheptel caprin

Entre 2015 et 2018, on observe une baisse de 459 chèvres déclarées. Soit une diminution d'un pour cent qui est beaucoup moins marquée que dans le reste du département qui perd six pour cent des effectifs déclarés.

Exploitations : prédominance des sociétés

En 2017, 1 416 exploitations dont le siège est situé sur le territoire ont effectué une déclaration à la PAC (*).

Plus de la moitié sont sous statut d'exploitation individuelle, mais elles regroupent moins du tiers de la sole agricole. EARL et GAEC sont les formes sociétaires les plus fréquentes. Elles regroupent respectivement 18 % et 20 % des exploitations et 35 % et 25 % de la surface exploitée.

(* Exploitations dont le siège est situé sur le territoire et qui ont déclaré une surface supérieure à 0,1 hectare.

Des exploitations relativement étendues...

En 2017, la SAU moyenne est de 86 hectares, soit dix hectares de moins que dans le reste du département, mais 36 % d'entre elles dépassent 100 hectares et valorisent les deux tiers de la SAU déclarée. Les exploitations de 140 hectares et plus représentent près du cinquième de l'effectif et regroupent 44 % de la SAU. À l'opposé, le cinquième des exploitations ne dépassent pas 20 hectares mais elles n'occupent que 2 % de la SAU.

... qui s'agrandissent et se restructurent

Progression des exploitations de plus de 140 hectares

Entre 2012 et 2017, le territoire a perdu – tous statuts confondus – 162 exploitations alors que les surfaces déclarées se sont maintenues. En moyenne, la SAU a augmenté de huit hectares par exploitation, mais ce sont essentiellement les grandes exploitations qui ont progressé au

Tableau 2
Répartition des surfaces déclarées à la PAC en 2017 par statut et évolution

Statut juridique	Situation 2017		Évolution 2010-2017	
	Exploitations	SAU 2017	Effectif	SAU
	(effectif)	(hectare)	(%)	(%)
Exploitation individuelle	760	37 869	-19	-15
GAEC	257	43 023	25	27
EARL	288	30 737	-15	-12
Autre statut	111	9 966	21	16
Total	1 416	121 595	-10	0

Source : ASP - déclarations PAC

détriment des autres. Les exploitations de plus de 140 hectares progressent de 20 % en effectif et en surface exploitée alors que les autres perdent 16 % d'effectif et 13 % de surface exploitée.

Développement des GAEC

Sur la même période, les GAEC progressent nettement, tant en effectif (+25 %) qu'en surface exploitée (+27 %), au détriment des autres statuts qui enregistrent un assez net recul, notamment les entreprises individuelles qui perdent 20 % de leur effectif et 15 % de leur surface.

Cette évolution peut s'expliquer par l'évolution réglementaire qui, depuis 2010, permet la constitution de GAEC entre époux et, depuis 2014, de bénéficiaire de la transparence fiscale et sociale. Au delà de ces avantages, les GAEC sont des groupements de chefs d'exploitation qui s'engagent autour d'un projet commun en regroupant leurs moyens de production pour mieux les optimiser. Cela permet notamment un aménagement plus confortable du temps de travail et des congés, très appréciés au niveau des exploitations d'élevage.

L'agriculture, acteur majeur de l'emploi local

12 % des emplois sont agricoles

En Gâtine poitevine, 12 % des emplois au lieu de travail relèvent de la branche agriculture-forêt en 2015, alors que c'est seulement 5 % dans le reste du département. L'agriculture devance la construction (8 % des emplois) et elle constitue souvent le dernier rempart de l'emploi dans des zones où la

densité de population est très faible. À ce titre, son rôle est déterminant dans la survie du maillage des commerces et des services ruraux du territoire, d'autant que ces emplois ne sont pas délocalisables.

Trois quarts des emplois agricoles sont familiaux

En 2010 (*), les 1 830 exploitations recensées mobilisaient 2 751 unités de travail annuel (UTA), soit en moyenne 1,5 UTA par exploitation, comme dans le reste du département. Plus des trois quarts de cette main-d'œuvre est familiale et est assurée en majeure partie par les exploitants et coexploitants. Par ailleurs, 212 exploitations employaient des salariés permanents, représentant en moyenne 1,82 UTA par exploitation, et 367 exploitations avaient recours à des salariés saisonniers, pour 0,64 UTA en moyenne par exploitation.

(* Nous faisons ici référence au recensement 2010 en raison de l'absence de données relatives à l'emploi agricole au niveau communal.

Régression de l'emploi agricole entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, on enregistre une diminution de plus du quart de l'emploi agricole, essentiellement liée à la diminution du nombre d'exploitants (-27 %), mais aussi à l'amoinissement de la participation des actifs familiaux non exploitants (conjoints, membres de la famille) aux travaux de l'exploitation. Parallèlement, le volume de salariat permanent perd 7 % de main-d'œuvre et le salariat temporaire 38 %. On enregistre une nette augmentation (+25 %) de la main-d'œuvre apportée

par les CUMA et les entreprises de travaux agricoles qui pourrait présager d'une externalisation de certains travaux ; mais cette évolution doit être interprétée avec prudence en raison des faibles effectifs concernés (+32 UTA). Ces tendances sont comparables à celles observées sur le reste du département.

Léger vieillissement des exploitants et dynamique d'installation

Augmentation de la moyenne d'âge des chefs d'exploitation

Selon le fichier des « cotisants non salariés » de la MSA, la moyenne d'âge des 1 860 déclarants (hors cotisants solidaires) en 2017 est de 49 ans. Cette dernière est similaire au reste du département mais légèrement plus basse qu'au niveau régional (50 ans). Entre 2010 et 2017, l'âge moyen des exploitants a augmenté de trois ans, traduisant un moindre renouvellement de ces derniers.

Remplacement de deux exploitants sur trois entre 2010 et 2017

Sur la période 2010-2017, deux partants (*) sur trois ont été remplacés et les nouveaux installés ont repris les deux tiers des terres libérées par les partants.

Dans le même temps, 212 déclarants ont diminué leur surface d'en moyenne 20 hectares alors que 504 l'ont augmentée d'autant. 884 ont conservé une surface équivalente.

Ces constats montrent que la reprise des terres libérées par cessation ou diminution d'activité s'effectue d'une part par l'installation de nouveaux agriculteurs, mais peut également contribuer à l'agrandissement de structures existantes.

(*) Cotisants solidaires inclus.

Une dynamique d'installations aidées

Sur la période 2015-2017, on enregistre 72 dossiers de demande de dotation « jeune agriculteur » (DJA) regroupant au total 8 130 hectares. Cela représente plus du tiers des dossiers du département des Deux-Sèvres, qui se situe lui-même au second rang au niveau régional derrière les Pyrénées-Atlantiques.

Plus de 70 % des projets se répartissent équitablement dans quatre orientations technico-économiques : élevage bovins viande, polyculture-élevage, élevage hors-sol, élevage ovins-caprins. Les autres concernent l'élevage bovins lait (13 % des dossiers) ou les grandes cultures (10 %) et 3 % pour le maraîchage.

Près de 1 200 emplois dans le secteur agroalimentaire

Prolongement de l'activité agricole, les 153 établissements du secteur agroalimentaire implantés sur le territoire emploient 1 184 salariés en 2015.

Près de la moitié de ces emplois relèvent de l'industrie agroalimentaire, 20 % du commerce artisanal commercial (boulangeries, boucheries) et 17 % du commerce de gros de produits agroalimentaires. Plus de trois quarts de ces emplois sont assurés par des établissements de plus de 20 salariés.

Au niveau des IAA, la fabrication de fromages et la fabrication de plats préparés regroupent chacune plus de 30 % de l'emploi. Viennent ensuite la transformation de viande de volaille (13 %), la fabrication d'autres produits laitiers (11 %), la transformation et conservation de viande de boucherie (10 %) et la fabrication de beurre (3 %). Au niveau du commerce de gros, les emplois se répartissent pour 38 % dans le commerce d'animaux vivants, 28 % dans les boissons, 25 % dans les fruits et légumes et 6 % dans la viande de boucherie. ■

MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention de partenariat entre la DDT des Deux-Sèvres et la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (SRISSET).

Le territoire d'étude regroupe les communautés de communes « Aivaudais-Val du Thouët », « Parthenais-Gâtine » et « Val de Gâtine ».

Les données mobilisées pour cette étude proviennent :

- de fichiers administratifs : déclarations PAC, fichier des cotisants non salariés de la MSA, Base de Données Nationale

d'Identification des bovins (BDNI) ;

- de fichiers INSEE : recensement de la population, connaissance de l'appareil productif (CLAP) ;

- du recensement agricole 2010 ;

- du référentiel d'occupation du sol à grande échelle réalisé en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la plateforme de mutualisation de données régionale « PIGMA ».

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
Composition : Sriset
Dépot légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020